

# Bulletin

de la Fédération SUD Commerces et Services

## Pass sanitaire : un jour sans fin ?

En vigueur depuis le 30 août, le pass sanitaire a été reconduit jusqu'à l'an prochain. Sous couvert de l'objectif louable de lutter contre la pandémie, c'est un instrument de contrôle social qui menace d'être pérennisé. A notre niveau, nous avons contribué à sa contestation au travers, d'une part, de l'ouverture d'une ligne téléphonique d'informations qui rencontre un vif succès et, d'autre part, en contestant sa production pour accéder à de nombreux centres commerciaux devant la justice administrative. Alors qu'une réforme inique de l'assurance chômage est mise en œuvre, que le coût de la vie augmente et que les licenciements repartent à la hausse, nous avons participé à la nouvelle manifestation contre les suppressions d'emplois du 27 novembre dernier car c'est unis et mobilisés à la même date que nous portons imposer au patronat et au gouvernement le progrès social. **NUMÉRO VERT : 09 71 31 70 28 / MAIL : PERMANENCEJURIDIQUE@SUDCOMMERCESETSERVICES.FR**



Dans les entreprises

## Aldi : une grève au long cours pour les salaires

A partir du 24 septembre dernier, une majorité de salarié-es de la plateforme d'Aldi Beaune s'est mis en grève, à l'appel de l'ensemble des syndicats du site, pour exiger l'équité avec les salaires de leurs collègues des autres sites de l'enseigne ainsi que des conditions de travail salubres. Plutôt que négocier, la direction a rapidement assigné 39 grévistes devant la justice or cette dernière a ordonné l'ouverture d'une médiation, la grève se poursuivant par ailleurs. Ce conflit, qui fait l'objet d'une forte solidarité au plan local y compris au plan financier, a déjà permis que la négociation annuelle obligatoire soit avancée au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Et, le 4 novembre dernier, une délégation de représentant-es CGT et SUD de la centrale s'est invité au comité de groupe Aldi. La direction, en signe d'apaisement, a retiré la procédure judiciaire et entamé, sans le dire, la discussion sur les salaires. La gouvernance Aldi est bien ébranlée mais, la prochaine fois, il faudra que d'autres bases à leur tour se mobilisent pour établir un rapport de force encore plus conséquent.



Dans les urnes

## Naf Naf : un début encourageant

Le premier tour des élections du Comité Social et Économique (CSE), le mois dernier, a été marqué par une forte participation de l'encadrement mais seul 1 employé-e sur 4 a pris part au vote, reflet du fait que c'est cette catégorie de personnel qui subit les conditions de travail les plus difficiles avec le turn-over qui en résulte. Pourtant, elle compte 70 % de l'effectif de l'entreprise. Il n'y a plus un seul syndicat chez Naf Naf suite à l'acquisition de notre représentativité et la présence, au second tour, de candidates supplémentaires sur notre liste nous permet d'être majoritaire au CSE dans ce collège. Nous allons pouvoir peser sur les choix de direction alors que, entre le plan social de l'an dernier et le moment où nous avons négocié le scrutin, plus d'une centaine de salarié-es ont quitté la société dans des conditions qui laissent plus ou moins à désirer.



Dans les prétoires

## Biocoop : la grève rebondit devant la justice

L'an dernier, de jeunes employé-es de deux magasins parisiens franchisés de cette enseigne d'alimentation ont mené plusieurs jours de grève pour exiger, entre autres, l'augmentation des salaires après avoir été en première ligne pendant le confinement et de ne pas devoir travailler le dimanche. La direction a répondu par la répression en licenciant plusieurs grévistes, dont une pour avoir témoigné publiquement de ses conditions de travail. Avec notre aide, 3 d'entre eux ont saisi les Prud'hommes pour demander que soit reconnu la nullité de leur licenciement car intervenu en violation d'une liberté fondamentale. Le 19 novembre dernier, le Conseil a reconnu, pour l'un d'entre eux, que son licenciement était dénué de cause réelle et sérieuse et, pour la seconde, sa nullité, le dernier dossier sera lui examiné l'an prochain en départage. La Fédération, qui a contribué à leur défense syndicale, se satisfait de ce résultat qui démontre qu'allier mobilisation et recours au droit permet d'obtenir des résultats.

# Permanence juridique

**Le syndicat SUD Commerces et Services  
reçoit gratuitement les salarié-es d'île de France  
du commerce et des services  
le lundi\* de 13 h à 17 h (M<sup>o</sup> Colonel Fabien).**

\* Sauf les jours fériés et de grève et ce sans rendez-vous.

**7 rue Vicq d'Azir 75010 PARIS**

Pour nous contacter, nous suivre et nous rejoindre



7 rue Vicq d'Azir 75010 Paris



01 40 35 31 41



federation@sudcommercesetservices.fr



www.sudcommercesetservices.org



@fdSUDcommerces



@fdSUDcommerces